

Au moins 30 minutes d'activité physique au quotidien

Les Objectifs

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, en collaboration avec le Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 lance un dispositif à destination des écoles élémentaires : « 30 minutes d'activité physique par jour ».

Ce dispositif à pour but, la mise en place d'offres de pratique pour que l'enfant puisse avoir une activité physique quotidienne d'au moins 30 min par jour. Les temps peuvent se faire sur le temps scolaire, sur le temps de récréation (mise à disposition de matériel pédagogique) et périscolaire.

Il est préférable de proposer des séquences de 35 à 40 min variées autour des offres de pratique de handball qui permettent de faire bouger l'enfant (motricité, jeux de balle...). La mise en place d'un projet pédagogique sera nécessaire.

Ce dispositif, tourné vers les 3/11 ans dans les écoles 1er degré et les structures périscolaires, a donc pour but de :

- Promouvoir le sport santé durant le temps scolaire et périscolaire,
- Développer une activité physique quotidienne
- Favoriser l'accès au sport pour tous
- Faire découvrir les différentes pratiques "handball"

Offres de Pratique



Démarche

- 1 Choisir son offre de pratique et le projet pédagogique en lien (cf.Fiche "Enfance Jeunesse" - outils)
- 2 Appeler le comité pour voir s'il n'existe pas une convention avec l'inspection académique sur ce dispositif
- 3 Rencontrer soit le directeur de l'école ou/et le service de la ville en charge du sport et en lien avec les écoles (Service jeunesse ou Service des sports ou/et le Conseiller Pédagogique de Circonscription) pour présenter le projet ou mettre en place un temps de co-construction. L'idéal est de pouvoir faire une réunion avec l'ensemble des acteurs.

Formations

- Animer les pratiques éducatives :
 - Animer la pratique Babyhand et 1er Pas
 - Animer la pratique Hand à 4 et Mini Hand
 - Agir dans les différents milieux socio-éducatifs et sociétaux
 - Certificat "Animer les pratiques éducatives"

INSTITUT
FORMATION
EMPLOI
LIGUE
OCCITANIE



Lien utile

- Réglementation d'intervention scolaire

Interlocuteurs

Chefs d'établissements
Conseiller Pédagogique Départemental ou de Circonscription
Service jeunesse de vos communes sur les temps périscolaire

LIGUE OCCITANIE
FFHANDBALL

